



COMMUNE D'AUBONNE

Municipalité

1170 Aubonne, le 20 mars 2007/cdu

PREAVIS MUNICIPAL N° 3/07

Participation à la conduite de liaison des réseaux de Valgaz SA/Cosvegaz SA ainsi qu'à la société Germanier Eco Recyclage SA

Au Conseil communal d'Aubonne,

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. PREAMBULE

Comme vous le savez sans doute, un gros projet de production de biogaz a été étudié l'année passée sur le territoire de Lavigny. Ce projet consiste à utiliser le compost et les déchets verts pour produire précisément du biogaz et l'injecter directement dans les réseaux de distribution.

Ce projet intéresse particulièrement la commune d'Aubonne, d'une part parce qu'il permet de valoriser les déchets verts et d'entrer ainsi dans un cycle conforme aux objectifs de développement durable. D'autre part, parce qu'il permet aux SI d'Aubonne d'offrir du gaz "vert-vert" à une clientèle intéressée par un tel produit. Cette clientèle existe sur le réseau des SI Aubonne.

La participation de la Commune à la pose de la nouvelle canalisation de gaz s'élève à Fr. 157'500.-- et la Municipalité envisage de participer à l'augmentation du capital actions de la société Germanier Eco Recyclage SA à hauteur de Fr. 3'500.-- et à payer un agio sur titres de Fr. 146'500.--.

2. SITUATION ACTUELLE ET OBJECTIF DE LA MUNICIPALITE

Aujourd'hui, nul n'ignore les préoccupations des scientifiques quant à l'utilisation d'énergie d'origine fossile.

Cette préoccupation est également celle du Conseil communal puisqu'au travers de M. Vladimir Mange, une motion intitulée "Pour une politique énergétique responsable par rapport à l'impact environnemental et l'économie locale" a été déposée au Conseil communal en juin 2005.

En réponse à cette motion, la Municipalité a développé trois axes de réflexion qui l'ont conduite :

- à participer à la Sàrl Armary initiée par Messieurs Favre, Roth et Streit visant à produire du courant électrique "vert".
- à étudier, et cette opération est en développement actuellement, la création d'une centrale de chauffage à bois au Chêne permettant de ravitailler non seulement les bâtiments communaux mais peut-être aussi des bâtiments privés avoisinants.

Enfin, l'idée d'entrer dans un cycle de production de gaz "vert", précisément par l'utilisation des déchets verts de notre région, a séduit la Municipalité. Cette option permettra de répondre à l'attente de la société Ikea qui, d'une part, souhaite travailler avec le gaz pour l'Outlet Center, c'est-à-dire le bâtiment en construction actuellement et, d'autre part, utiliser ce gaz pour l'alimentation des véhicules dans l'installation de distribution qu'Ikea a l'intention de construire près du centre commercial actuel.



3. OBJET

La première étape consiste à relier le réseau des SI Aubonne à l'installation de production de Germanier Eco Recyclage SA. Pour cela, une conduite de liaison doit être mise en place entre l'installation proprement dite et le réseau de Valgaz SA dont la commune d'Aubonne est actionnaire.

Dans ce contexte, la Municipalité s'est approchée du Conseil d'administration de Valgaz SA qui est également intéressé par cette réalisation. Les SI d'Aubonne et Valgaz SA participeraient à parts égales à la réalisation de cette conduite dont le coût est devisé par le bureau Sabert SA à Fr. 350'000.-- TTC, se répartissant comme suit :

Commune de Lavigny	Fr.	31'000.--
SI Aubonne	Fr.	157'500.--
Valgaz SA	Fr.	157'500.--

La seconde étape consiste à participer à la société Germanier Eco Recyclage SA produisant du gaz "vert".

Le système utilisé à Lavigny permet de transformer la matière organique à l'aide de bactéries vivant dans des conditions anaérobie (sans oxygène) produisant du méthane. Ce dernier, une fois épuré et parfumé, est directement réinjecté dans le réseau de distribution de gaz naturel. Cette injection nécessite des manipulations techniques particulières qui sont assurées par la société Cosvegaz SA.

Ce procédé, entièrement naturel, plus communément désigné en Suisse alémanique par le terme "Kompogaz" permet de tirer profit des déchets organiques urbains en retirant le gaz et en restituant en phase finale du compost au sol (cycle de vie). Il est une alternative moins coûteuse que l'incinération.

L'usine de Lavigny aura une capacité de traitement de 16'000 tonnes, produisant l'équivalent d'environ 1'000'000 de litres d'essence. Le gaz produit est véritablement une énergie renouvelable et contribue directement à une réduction de CO2. Le procédé "Kompogaz" est un procédé suisse largement répandu avec plus de 40 installations en fonction en Suisse et dans le monde.

En Suisse romande, l'installation de Lavigny sera la première et, sur le plan suisse, l'une des rares qui peuvent réinjecter directement le gaz dans le réseau.

Si la Municipalité vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, d'acquérir deux parts de cette société, c'est parce qu'elle souhaite ne pas être un simple client, mais pouvoir participer activement à cette société. Il est en effet souhaitable pour la région que plusieurs acteurs locaux soient partenaires de Germanier Eco Recyclage SA.

Actuellement, des pourparlers sont en cours avec Cosvegaz SA, Valgaz SA et la Société Electrique des Forces de l'Aubonne SA. C'est la raison pour laquelle la Municipalité estime judicieux que la commune s'implique aussi et devienne un partenaire de cette société. Dans ce but, un mémorandum d'information sera à disposition de la commission des finances et de la commission ad hoc pour répondre à leurs questions.

4. CONSEQUENCES DU PROJET

- **Aspects financiers** : La participation à ce projet biogaz s'inscrit dans les objectifs de la Municipalité relatifs à l'environnement et permettra de proposer aux clients soucieux de privilégier les énergies propres de migrer leur système calorifique sur celui du gaz.

Sur le plan financier, il s'agit de souscrire à l'augmentation du capital actions de la société existante de Fr. 25'000.-- par l'acquisition d'actions non cotées pour un montant de Fr. 3'500.-- d'un agio destiné à produire des fonds propres à la société de Fr. 146'500.--.

- **Pour les Aubonnois** : ce projet permet d'offrir à celles et ceux qui le souhaitent la possibilité de consommer du gaz tiré en partie de leurs propres déchets verts entrant ainsi dans un cycle complet de recyclage.
- **Pour le personnel communal** : il n'y a pas de charge supplémentaire.
- **Aspects environnementaux** : comme indiqué au chapitre 2, ce projet permet à la Municipalité d'ouvrir un volet supplémentaire en réponse à la motion de M. Mange.



5. CONCLUSIONS

Ainsi et comme mentionné précédemment, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

- ♦ vu le préavis municipal n° 3/07, relatif à la participation à la conduite de liaison des réseaux de Valgaz SA/Cosgevaz SA ainsi qu'à la société Germanier Eco Recyclage SA,
- ♦ oui le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet,
- ♦ attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

de voter le décret suivant:

LE CONSEIL COMMUNAL D'AUBONNE

1. Autorise la Municipalité à participer à l'augmentation du capital actions de la société Germanier Eco Recyclage SA à hauteur de Fr. 3500.-- et à payer un agio sur titres de Fr. 146'500.--.
2. Autorise la Municipalité à créer une conduite de liaison à Lavigny entre l'installation de la société précitée et le réseau S.I. Aubonne.
3. Accorde un crédit de Fr. 150'000.-- pour l'opération « biogaz » dont l'agio sera amorti en 5 ans. La première fois, le montant de Fr. 29'300.-- sera porté aux comptes 2007, alors que pour les années 2008 à 2011, le même montant sera inclus au budget de fonctionnement.
4. Accorde un crédit de Fr. 157'500.-- pour la création de la conduite de liaison. Le montant de l'amortissement sera prélevé du fonds de réserve y relatif (compte n° 9281.3 Fds réserve : renouvellement SI Gaz) dont le solde au bilan au 31 décembre 2006 est de Fr. 3'226'088.05.
5. Autorise la Municipalité à prélever cette somme sur la trésorerie courante ou, si nécessaire, recourir à l'emprunt de tout ou partie du montant aux meilleures conditions.

Ainsi délibéré en séance ordinaire de la Municipalité le 20 mars 2007

Au nom de la Municipalité

Le syndic :

Le secrétaire :

P.-A. Blanc

W. Haenggeli

Délégué municipal:

- M. Luc-Etienne Rossier, municipal

Préavis déposé devant le Conseil communal d'Aubonne en séance du 27 mars 2007